

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-CF671

présenté par
M. Castellani

ARTICLE 19

Supprimer l'alinéa 31.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par la qualité de ses programmes de proximité, culturels et sportifs, France Télévision doit conserver ses ressources afin de continuer à apporter à ses téléspectateurs une télévision attrayante.